

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

pouvoirs : 7

**OBJET :**

**ASSOCIATION  
SPORTIVE  
« ATHLÉ PERCHE  
PAYS DE L'AIGLE  
MORTAGNE 61 »  
(APPAM61) –  
SUBVENTION POUR  
L'ORGANISATION  
DU MEETING DE LA  
VILLE DE L'AIGLE**

L'an deux mil vingt-quatre,  
le : **Lundi 24 juin**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Pascal SAMSON qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD.

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

L'association sportive « APPAM 61 » a organisé le « meeting régional de la Ville de L'Aigle » le dimanche 26 mai 2024 au Stade René Foisy, qualificatif pour les championnats de France, Elite compris, et seule compétition sur piste dans l'Orne (*hors championnat*).

Après une ouverture du meeting par les catégories jeunes, la compétition a proposé les épreuves de haut niveau, dont 4 concours primés :

- 100 m hommes et femmes,
- 400 m haies hommes et femmes,
- saut en longueur hommes et femmes (*primés*),
- lancer du javelot hommes,
- saut en hauteur hommes et femmes (*primés*),
- mile hommes et femmes,
- lancer du disque hommes.

L'organisation de cette compétition engendre des frais obligatoires tels que les primes aux athlètes, les frais de déplacements, les frais de jury et les récompenses. Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette compétition s'élevait à 5 400 €. L'association « APPAM 61 » sollicite une subvention.

Cette demande a été présentée et approuvée par la Commission Sport le 04 juin 2024.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de  
1 500 €.***

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**